

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

10/03/2020

N° E20000006 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 06/03/2020, la lettre par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations de la commune de La Roquette sur Siagne ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Olivier FERNANDEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet des Alpes-Maritimes, au ministre de la transition écologique et solidaire et à Monsieur Olivier FERNANDEZ.

Copie sera adressée au maire de La Roquette sur Siagne.

Fait à Nice, le 10/03/2020

édition conforme

le greffier en chef,

C. BERTOLOTTI

La Présidente,

Pascale Rousselle

vu le 05-02-2021

Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur